

Compte rendu de la réunion de l'ACCA de Brailans du dimanche 7 septembre 2014

Etaient présents : LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, DULA Olivier, RAVOT Jean Paul, *PETIT Marc*.

Etaient absents : BORSOTTI André, *CACHOT Robert*, *GRANDPERRIN Roland*.

Aucune procuration n'a été présentée en début de séance

Séance ouverte à 10h15.

2 Arbres couchés au dessus autoroute

Sur tranchées près de la limite Besançon, bille à débarder, Thierry informera la Mairie.

Frais suite au décès de Patrice

Plaque : 50€, Article Est Républicain : 110,40€, soit un total de 160.40€

Les membres présents ainsi que Robert CACHOT et Roland GRANDPERRIN donnent chacun 10€ soit au total 80€, Jean-Pierre LOUP verra avec André BORSOTTI s'il souhaite participer, le reste sera prise en charge pas la société

Saison 2014/2015, bilan des chasseurs : A ce jour l'ACCA compte 8 membres actifs à jour de leurs cotisations pour cette saison. Sur les 8 membres actifs on compte 3 membres admis (noms en italique ci-dessus).

Mise à jour des comptes :

La location des bois Hanriot-Colin 90€/an et ce pour 3 ans.

Dates d'ouverture et de fermeture :

Ouverture générale : 14 septembre 2014 à 8h. Fermeture générale : 28 février 2015

Fermeture de la chasse au grand gibier : 31 janvier 2015

Chaque membre qui n'en possédait pas déjà un s'est vu remettre un dépliant rose édité par la fédération des chasseurs du Doubs, avec les différentes dates de chasse

Le calendrier des secteurs chassable aux chiens a également été distribué.

Plan de chasse sanglier :

L'ACCA dispose pour tout le territoire de **1 bracelet adulte et 2 bracelets jeunes**.

Seul le bracelet adulte a été réglé à la fédération, les bracelets jeunes ne seront payés que s'ils sont prélevés.

Le coût unitaire du bracelet adulte est de 55€ pour un mâle et de 110€ pour une femelle de plus de 50Kg (2 bracelets); celui du bracelet jeune est de 30€.

Ces coûts sont répartis entre tous les chasseurs lorsqu'un animal est prélevé, sinon à la charge de la société.

Rappel :

Inférieur à 40Kg	→ bracelet jeune
Jusqu'à 50 kg femelle	→ 1 bracelet
Femelle supérieur 50Kg	→ 2 bracelets adultes
Mâle supérieur 40 KG	→ 1 bracelet adulte

Information Ambrosie :

L'ensemble des membres présents à été informés de la lutte contre l'ambrosie, plante invasive.

En cas de présence dans les bois avertir la Mairie ou Marie-Amélie SAUVAYRE référente pour la commune au 17 rue des jardins de Chailluz à BRAILLANS.



Dépassement du plan de chasse sanglier :

En cas de dépassement du plan de chasse, le coût du bracelet pondéré de la pénalité prévue par le plan de gestion départemental (voir tableau ci-contre - inchangé par rapport à la saison précédente-) sera pris en charge par l'ensemble des chasseurs si le gibier est partagé, si le tireur garde le gibier il s'acquittera du prix total (ce qui n'est pas l'habitude de l'ACCA).

	Prix unitaire	Pénalités	Prix total
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, avec dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, sans dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un mâle de plus de 40 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'un mâle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'un mâle supérieur à 50 kg sans point*	55 €	75 €	130 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'une femelle de plus de 50 kg avec deux points disponibles	55 € X 2	0 €	110 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg avec seulement 1 point disponible	55 € X 2	110 €	220 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg sans point*	55 € X 2	150 €	260 €

* signalement à l'ONCFS

Plan de chasse chevreuil :

L'ACCA dispose de **2 bracelets** de chevreuil (25€ unitaire) répartis comme suit pour le partage:

Bracelet n°2119 : BORSOTTI-LOUP-DULA-RAVOT-

Bracelet n°2120: NONNOTTE C- CACHOT -PETIT- GRANDPERRIN-

Chasse du faisan/ Perdrix:

Faisans : chasse autorisée suivant la législation en vigueur. Le prélèvement (coq ou poule) se limite à une pièce par jour chassable au chien et par chasseur.

Perdrix : le prélèvement se limite à 2 pièces par chasseur et par jour.

Pour ces 2 espèces un maximum de 5 pièces pour la saison.

Chasse du lièvre :

Comme l'an dernier, il faut apposer des **bracelets sur les lièvres** prélevés; l'ACCA dispose de **2 bracelets**. La chasse au lièvre est autorisée les dimanches 5,12 et 19 octobre 2014 en battue réunissant l'ensemble des chasseurs. Le prélèvement se limite à deux pièces pour tout le territoire et est limitée à une pièce par chasseur. Il faut envoyer mais la patte avant droite sur laquelle est apposé le bracelet à la fédération pour analyse.

Rappel des sonneries (inchangé par rapport à l'an dernier) :

Nombre de coup de trompe	Signification
1 coup long	début de traque
2 : 1 coup long + 1 coup court	Fin de traque
2	Vu chevreuil
2 + taillotages	Prélèvement chevreuil
3	Vu sanglier jeune
3 + taillotages	Prélèvement sanglier jeune
4	Vu sanglier adulte
4+taillotages	Prélèvement sanglier adulte

Séance levée à 11h15

Le président :